

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

La montée vers le site de la chapelle Bonne Nouvelle de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) prend des airs de pèlerinage avec les 3 oratoires (Ste Anne, St Joachim et St Joseph) qui ponctuent le sentier, facile pour les uns, raide pour les autres, bordé des vignes du fameux Princens. La chapelle actuelle date de 1628 et a été reconstruite sur l'emplacement d'un édifice plus ancien qui avait brûlé : un vitrail rappelle d'ailleurs l'évènement. Mais le réel intérêt des lieux, outre une position dominante et l'ancienneté de ses fondations, réside dans un mobilier rare et bien conservé, comme le retable principal en stuc, qui a échappé aux ravages de la Révolution Française (on avait alors pris soin de le cacher derrière du foin !), ou des tableaux des peintres Guille et Dufour. L'intérieur de la chapelle se distingue par ses incroyables peintures en trompe-l'œil, en grande partie conservées. Pourtant, l'intérieur de la chapelle n'a pas totalement échappé aux ravages du temps ni au pillage : des ex-votos, des tableaux octogonaux du peintre Favre, ainsi qu'une statue de saint Christophe ont disparu. Restent heureusement ces allégories à la vierge ornant les médaillons de la voûte et les décors aux couleurs apaisantes d'un édifice qui se mérite.

### LE PROJET DE RESTAURATION

L'entretien de la chapelle a nécessité de tous temps des travaux de maintenance et des réparations. De tous temps de nombreux et généreux bienfaiteurs et donateurs, vivant en majorité dans les villages à l'entour de Saint-Jean-de-Maurienne, ont permis d'entretenir les lieux et de doter la chapelle de vignes, prés et pâturages, qui assuraient en principe des revenus substantiels au révérend recteur.

Aujourd'hui, la démarche de souscription publique vise à engager d'indispensables travaux intérieurs de restauration des planchers de la salle annexe et de la chapelle latérale gauche, de reprise des enduits, de préservation des peintures et décors des murs et des voûtes (détériorés par des infiltrations d'eau et des remontées capillaires), de vérification de l'état des vitraux et de leur consolidation, de mise en valeur de l'ensemble pictural par un éclairage adapté, et d'installation d'un éclairage de sécurité.

Montant des travaux	230 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2021

Credit photos: © Fondation du patrimoine



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

## La chapelle Bonne-Nouvelle à Saint-Jean de Maurienne

Et l'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/62840](http://www.fondation-patrimoine.org/62840)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

La chapelle Bonne-Nouvelle à Saint-Jean de Maurienne

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

### Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre